

« Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez déjà, la situation relative au nouveau coronavirus a connu des évolutions rapides au cours du week-end. Il n'existe pas, à date, de circulation du virus sur le territoire français, même si quelques cas ont fait l'objet de prise en charge en Ile-de-France, Nouvelle Aquitaine et Auvergne-Rhône-Alpes. Dans les Hauts-de-France, aucun cas n'a été confirmé. Cependant, la situation est très évolutive et est marquée par la diffusion du virus en Italie du nord. Ainsi, depuis hier, la « zone d'exposition » au virus qui jusqu'ici ne comprenait que la Chine et Singapour, comprend désormais également la Corée du sud, et surtout les régions italiennes de Lombardie (chef-lieu : Milan) et de Vénétie (chef-lieu : Venise).

Cette liste peut être réactualisée en permanence, et reste consultable sur le site de Santé publique France (<https://www.santepubliquefrance.fr/media/files/01-maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/zones-d-exposition-a-risque-covid-19-23-02-20>).

La conduite à tenir pour les personnes ayant voyagé ou séjourné dans les zones de circulation du virus dans les 14 jours précédant leur arrivée en France reste inchangée :

- Surveiller sa température deux fois par jour et l'apparition de symptômes d'infection respiratoire ;
- Porter un masque chirurgical lors des contacts et en extérieur ;
- Éviter tout contact avec des personnes fragiles (femmes enceintes, personnes âgées...), de fréquenter les lieux où se trouvent des personnes fragiles (maternités, EHPAD, hôpitaux...) et toute sortie non indispensable (grands rassemblements, restaurants...);
- Appliquer les mesures barrières, notamment se laver régulièrement les mains ;
- Contacter le SAMU en cas de symptômes, en signalant le voyage ou le séjour dans la zone d'exposition dans les 14 jours suivant le retour.

Pour pouvoir assurer la mise en œuvre de ces recommandations, il est demandé aux travailleurs et étudiants concernés de privilégier le télétravail et d'éviter les contacts proches (réunions, cantine...). S'agissant des enfants, compte-tenu de la difficulté à leur faire porter un masque toute la journée, une éviction de la crèche, de l'école, du collège, du lycée ou du centre de loisirs doit être mise en œuvre.

Vous trouverez en PJ pour votre parfaite information la fiche réflexe « conduite à tenir ».

Nous vous prions de bien vouloir nous confirmer la bonne mise en œuvre de ces conduites à tenir auprès des établissements sous votre compétence (crèches, écoles primaires, collèges, lycées, etc.). La qualité de la coopération et de la coordination au niveau local est en effet essentielle pour éviter la propagation de l'épidémie.

Les services de l'ARS restent à votre disposition pour tout élément complémentaire.

Le site du gouvernement est actualisé en permanence : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Une plateforme téléphonique est également disponible au 0800 130 000 »

Cordialement.

